

Lycée SAVARY DE MAULEON

78 avenue de Bretagne
BP 90392

No de l'établissement :
0850032Y

85108 Les Sables d'Olonne
Tel : 0251951147

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13/02/2020

I - Ouverture de la séance

En ce jour du 13/02/2020, le conseil d'administration se réunit sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de M. SUIRE Dominique.

La séance commence à 18 h 05.

Sont absents et excusés :

M. DE RUGY Maxence (représentant de la Région), M. FAVREAU SYLVAIN (Parent d'élèves), Mme LOPEZ Sophie (Représentant de la commune), Mme MAYONOBÉ Laurette (parents d'élèves), Mme MORTIER Pauline (représentante de la Région), Mme PAOLI-VIAELLE Céline (Parent d'élèves), Mme ROUSSEAU Lucette (Représentant de la commune).

Pour plus de détails sur la liste complète des présents, titulaires ou suppléants, consulter la feuille de présence.

Le nombre de présents en début de séance est de 11 pour un quorum de 10.

Le conseil d'administration peut siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par :

Mme VAILLANT Alexandrine

M. Suire s'étonne et déplore l'absence systématique des élus des collectivités lors des CA du lycée. Comment peuvent-ils connaître nos problématiques, nos projets ? Quand peuvent-ils échanger avec nous, pour ensuite voter les budgets qui nous permettent de réaliser nos missions ?

II - L'ordre du jour

Point N° 1 - Adoption du compte rendu du précédent conseil d'administration

Le compte rendu du précédent conseil d'administration est adopté à l'unanimité.

Point N° 2 - Adoption du projet d'ordre du jour du présent conseil

Le projet d'ordre du jour en 10 points est adopté à l'unanimité. Il devient donc l'ordre du jour.

Point N° 3 - Rentrée 2020 : mesures sur les postes d'enseignement

Pour information

Lors de la présentation de la DGH, un parent élu trouve que la baisse des heures allouées au lycée est

importante malgré l'augmentation des effectifs, il s'inquiète d'une baisse encore plus importante avec l'ouverture du lycée de Saint Gilles.

M. le proviseur précise qu'il s'agira d'un rééquilibrage car si le lycée perd des élèves, il est normal que les heures soient redistribuées à ce futur lycée.

Devant la présentation du tableau DESCO, une personnalité qualifiée remarque que les enseignants font beaucoup d'HSA. M. le proviseur répond que légalement, chaque professeur peut faire 2 HSA et que cette présentation entre dans ce cadre.

Avis favorable du conseil sur la présentation de la répartition de la dotation.

Point N° 4 - DBM pour info 2019

Pour information

Point N° 5 - Compte financier 2019

Devant la forte augmentation du montant de la facture électrique, un parent élu demande si le lycée est en achat groupé. Madame l'agent comptable répond oui mais que les tarifs ayant augmenté, à consommation égale la facture est supérieure à l'année précédente. Elle rajoute qu'elle essaie de trouver des moyens pour faire baisser la consommation électrique de l'établissement comme, peut-être en investissant dans des ampoules led.

Sur le chapitre des bourses, un parent élu note que de nombreux parents éprouvent des difficultés à remplir les demandes de bourses en ligne. Madame l'agent comptable répond que son service propose son aide pour remplir les demandes mais que peu de parents répondent favorablement.

Sur le déficit de l'ALO, se pose la question des photocopies (9 000 euros). Un parent précise que sa fille a des livres neufs dont elle ne se sert jamais alors qu'elle ramène beaucoup de photocopies.

M. le proviseur répond qu'il est difficile de modifier les pratiques pédagogiques des enseignants.

Madame l'agent comptable tient à remercier le travail de relance de son service pour le taux de non recouvrement des créances qui est meilleur.

Pour adoption :

- Adoption à l'unanimité du compte sans réserve
- Affectation à l'unanimité du déficit en réserve unique

Point N° 6 - DBM 2020

Pour adoption : La DBM 2020 est adoptée à l'unanimité

Point N° 7 - Voyages :

- POMPEI
- CROATIE (Erasmus)

Présentation du budget du voyage à Pompéi :

Adoption à l'unanimité

Présentation du budget du voyage en Croatie :

Adoption à l'unanimité

Point N° 8 - Bilan : - Allemagne
- Arts

Pour information :

Bilans pour info

Pour le voyage en Allemagne, Mme l'agent comptable remercie la gestion efficace de Mme Rabiniaux enseignante.

Point N° 9 - Convention : - Avenant (Erasmus)
- IREPS

Pour adoption :

Conventions :

- Erasmus : Adoption à l'unanimité
- IREPS : Adoption à l'unanimité
- Lycée Tabarly-BTS SAM : Adoption à l'unanimité
- Don du sang : Adoption à l'unanimité
- Valère Mathé : Adoption à l'unanimité
- Sports été met en sommeil ses activités d'été pour des questions financières. Mais, l'association Adrien Mattenet qui travaille déjà avec sports été souhaite un hébergement du 24/07 au 2/08 pour un accueil de 30 stagiaires. : Adoption à l'unanimité
- Action d'intenter. Adoption à l'unanimité

Point N° 10 - Questions diverses

Infos diverses :

- Sports été ne sera pas accueilli cet été pour des raisons financières.
- La Région va doter le lycée de 3 vidéoprojecteurs.

A noter : la Région devrait doter, chaque année, les lycées de 5 vidéoprojecteurs pour remplacer les plus anciens.

- Le lycée a été lauréat pour le label du développement durable du département. Un chêne vert a été octroyé à l'établissement.

- Le compte financier aurait dû être présenté lors du CA du 16/03. Madame l'agent comptable ayant pu le présenter lors de ce CA, il sera inutile de se réunir le 16/03.

III - Conclusion

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'administration est levée à 19 h30.

Le(s) responsable(s) de la prise de notes

Mme VAILLANT Alexandrine



Le Président

M. SUIRE Dominique

Proviseur
D. SUIRE

